

ADIEU BITUME, les cours décollent !

#5

APPEL
À
IDÉES

Organisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados
28 rue Jean Eudes - 14000 CAEN - 02 31 15 59 60 - www.caue14.fr

Appel à contributions

Sous son label, les défis du CAUE 14, le CAUE du Calvados lance un appel à contributions et invite les enseignants et les élus du département à participer à une réflexion sur les cours d'écoles en proposant celle(s) de leur commune. Le CAUE en retiendra 3. Elles serviront de base à la réflexion pour l'appel à idées « les cours décollent ». L'appel à idées se déroulera dans un second temps, et sera à destination des concepteurs, étudiants ou professionnels. Il ne donnera pas lieu à réalisation, mais aidera à la réflexion des projets futurs.

QU'EST-CE QUE LE CAUE DU CALVADOS ?

Depuis 40 ans, notre mission est de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme départemental investi d'une mission d'intérêt public. Nous ne faisons pas de maîtrise d'œuvre. Notre approche est de nature technique, pédagogique et culturelle.

Organisme de conseil, centre de ressources, lieu de rencontres, d'échanges et de diffusion culturelle, nous accompagnons les particuliers, les maîtres d'ouvrage privés et publics dans leurs projets.

Nos architectes, paysagistes et urbanistes sont à vos côtés pour vous conseiller, vous former, vous informer et vous sensibiliser...

RE-COUR VERS LE FUTUR !

Driiiiiing ! C'est l'heure de repenser la récréée ! Comment peut-on réinventer les cours d'écoles pour qu'elles soient un espace riche de découverte du monde pour les enfants et une richesse pour les communes ?

Se pose en filigrane la question de l'attractivité des centres-bourg et la dynamique de la ville, qu'elle soit rurale ou qualifiée de grande ville. En effet pourquoi ne pas imaginer ouvrir temporairement la cour d'école sur la ville, et en faire un espace public qualitatif ? C'est ce que nous vous proposons d'oser imaginer sans vous poser de contrainte de réalisation car il s'agit d'un appel à idées.

Vous pouvez nous proposer votre cour d'école comme espace de recherche et support d'imaginaire. Si votre site est retenu, des équipes de concepteurs réfléchiront à partir de ce point de départ dans le but de remporter un prix pour la pertinence de leurs idées. Ces idées seront ensuite mises en valeur dans un ouvrage qui servira de référence à nos actions de sensibilisation et d'outil de promotion pour les concepteurs.

L'appel à idée ne sera pas réalisé. Il peut néanmoins constituer une réflexion préalable au lancement d'un projet. Les communes auront la liberté d'initier cette démarche après la remise des prix de l'appel à idées.

1 NOUS RECHERCHONS : ÉCOLE OU GROUPE SCOLAIRE

Nous recherchons des cours d'écoles du Calvados qui ont besoin d'être améliorées et qui pourraient devenir des plus-values urbaines à travers leur amélioration. Pour cela, les sites scolaires doivent être des écoles ou des groupes scolaires appartenant à une commune ou une communauté de commune. Les élus, les équipes d'enseignants et la direction de l'établissement doivent être motivés par le projet et prêts à s'impliquer.

Sont recherchés :

- un site en zone dense (+ de 10 000 habitants)
- un site dans une petite ville (entre 10 000 et 1 000 habitants)
- un site dans une commune rurale (- de 1 000 habitants)

Le site en zone dense, grande ville ou ville moyenne (+ de 10 000 habitants) interpellera plus particulièrement sur la thématique de l'ouverture à la ville et l'offre d'espaces publics de qualité en dehors des temps scolaires. Celui qui sera dans une petite

ville (entre 10 000 et 1 000 habitants), portera plus fortement la question de l'attractivité de la ville. Enfin le dernier site sera situé dans une commune rurale (- de 1 000 habitants) peu dense, et interrogera à plus forte raison la question de la centralité à travers l'espace public temporaire.

Lors de notre sélection, nous serons attentifs au contexte qu'il soit urbain ou rural, aux besoins de la commune et de l'établissement ainsi qu'aux espaces récréatifs intérieurs et extérieurs à l'établissement scolaire. Le potentiel de flexibilité du site sera un élément motivant notre choix.

2 CANDIDATER

POUR QUI ?

Les élus des communes du Calvados (14) ayant une école ou un groupe scolaire sur leur territoire sont invités à soumettre une proposition de site.

Dans le cas où la commune n'aurait pas la compétence scolaire, la structure (communauté de commune ou RPI- Regroupement Pédagogique Intercommunal) qui en est en charge doit également être partie prenante, et donner son accord d'adhésion à la démarche de l'appel à idées.

La candidature se devra d'être une volonté conjointe des élus et de l'équipe pédagogique. Cette dernière sera sollicitée au moment de la constitution du dossier.

Votre candidature est totalement gratuite. Il vous sera seulement demandé de participer à la réflexion préalable à l'appel à idées. Ce qui se traduira par des temps d'échanges avec le CAUE.

Une équipe de candidature au complet :

- élus du Calvados (14)
- direction d'écoles ou groupes scolaires, et enseignants
- aval de la structure ayant la compétence scolaire (si les élus de la commune n'ont pas la compétence)

Le dossier de candidature pourra être remis au CAUE du Calvados par n'importe quel membre de l'équipe à compter du moment où la lettre de motivation est cosignée par les membres requis :

- par voie dématérialisée :
communication@caue14.fr
- par voie postale :
CAUE du Calvados, objet : Appel à contributions, 28 rue Jean Eudes, 14 000 CAEN
- remise en main propre :
au 28 rue Jean Eudes, 14 000 CAEN

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Votre dossier de candidature sera étayé par :

1/ Une lettre de motivation cosignée par le Maire de la commune et la direction de l'établissement scolaire. Dans le cas où la commune n'a pas la compétence scolaire, la lettre de motivation sera co-signée par les deux parties précédemment citées et la présidence de l'établissement public ayant la compétence scolaire.

L'engagement dans le projet ne peut se faire s'il n'y a pas l'adhésion de l'équipe pédagogique de l'établissement.

Le nombre de pages de la lettre de motivation n'est pas limité. Il n'y a pas non plus de minimum.

Les éléments suivants seront appréciés pour valoriser votre candidature :

- Expression des besoins pré-identifiés par la commune et l'équipe pédagogique et, s'il y en a déjà, des intentions pour leur cour d'école.

Les élus ont-ils déjà une stratégie d'ouverture de la cour d'école sur la ville ? L'ouverture de la cour d'école est-elle d'intérêt général ? Fait-elle le lien avec une salle des fêtes, un équipement sportif ou tout autre équipement public ? Est-il possible de mutualiser des parkings, de répondre au besoin d'usage d'un équipement sportif ou de loisir limitrophe, ou au besoin d'espace vert des habitants du quartier ? Est-ce le seul espace public possible dans une très petite commune rurale ? etc.

L'espace de récréation disponible pour les enfants est-il suffisant ? Avez-vous des idées ou des envies pour améliorer votre cour d'école ? Les enseignants ont-ils envie d'y faire classe et sous quelles conditions ?

- Une description de la cour d'école, citons comme exemple, accessibilité au site, présence de jeux, de végétation, d'arbres de haut jet, de pelouse, bac à sable, la nature des revêtements de sol, terrain de sport, jardin potager, les principaux matériaux, les usages actuels de la cour d'école hors temps scolaire, etc...
- Une description des abords de l'école. Quel est l'environnement urbain de l'école, y a-t-il des équipements publics à proximité ? Quels sont-ils ? Comment sont les bâtiments qui l'entourent (nombre d'étages, matériaux, mitoyenneté, toitures) le traitement des abords, les limites entre les espaces, les clôtures qui participent à la qualité des espaces publics.

2/ Vos réponses au questionnaire (en annexe 1)

3/ Vos pièces graphiques (détaillées en annexe 2)

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

- 1/ Un dossier de candidature complet :
 - lettre de motivation cosignée + questionnaire annexe 1 + les pièces graphiques demandées en annexe 2A.
 - L'interlocuteur principal de la candidature peut-être indifféremment un élu ou un représentant de l'établissement scolaire.
- 2/ Le site en lui-même :
 - Le potentiel d'ouverture de la cour d'école sur la ville.
 - Usages actuels de l'école en dehors des temps scolaires. Par exemple : faisant ou ne faisant pas l'objet d'occupation le temps périscolaire mercredi, week-end et vacances.
 - Les élèves ont accès à des espaces de récréation peu qualitatifs et/ou majoritairement imperméabilisés

Les sites de cours d'écoles proposés ne doivent pas être actuellement en projet, qu'il s'agisse du stade de consultation ou d'un contrat de maîtrise d'œuvre. Aucune entreprise ne doit avoir été recrutée ou être en passe de l'être.

3 PROGRAMME

Le programme suit un tempo de deux temps sur une période de deux ans :

- 1/ Appel à contributions : choisir un site inspirant (peut-être le vôtre !)
- 2/ Appel à idées : stimuler l'imaginaire des créateurs

TEMPS 1 : APPEL À CONTRIBUTIONS

2023 - Le premier temps, choisir un site inspirant, est à destination des communes du Calvados, des structures ayant la compétence scolaire, et des établissements scolaires. Elles sont invitées à soumettre leurs propositions de site en contribution à l'appel à idées. Trois sites seront retenus parmi l'ensemble des candidatures. La sélection sera déterminée par les membres du CAUE. Elle servira de base à l'appel à idées qui se tiendra dans un second temps.

Objectif de l'appel à contribution : Identifier 3 sites de cour de récréation, pouvant être à la fois transformés, végétalisés et ou désimperméabilisés, et ouverts temporairement sur la ville, devenir des espaces publics et des communes motrices qui cherchent à transformer leur cour d'école, avec une équipe enseignante motivée sur le court et le moyen terme. La recherche d'un site avec une problématique réelle est là pour coller au plus près des enjeux du terrain.

TEMPS 2 : APPEL À IDÉES

2024 - Le deuxième temps, stimuler l'imaginaire des créateurs, fonctionne comme un appel à idées classique. Les candidats-concepteurs répondent individuellement ou par équipe au sujet sur un ou plusieurs sites sélectionnés à l'issue de l'appel à contributions. Un jury extérieur sélectionne les lauréats. Une remise des prix accompagnée d'une exposition et d'une publication de valorisation des résultats clôturera cet événement.

Attention, cette démarche d'appel à contribution rentre bien dans le cadre d'un appel à idées. Le but de l'appel à idées est non pas de sélectionner des projets en vue d'une future réalisation, mais bien de stimuler la créativité des concepteurs et les appétences des maîtres d'ouvrage pour les aménagements de qualité, qu'il s'agisse de création ou de requalification des cours d'écoles.

4 CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Rien ne sert de cour-rire, il faut fleurir à point !

Les dates sont susceptibles de changer en fonction de la vie de l'appel à idées. Elles sont fixées par le CAUE.

TEMPS 1

Lancement de l'appel à contributions	03 avril 2023
Clôture de réception des contributions	23 juin 2023
Résultats de l'appel à contributions	05 et 06 juillet 2023
Ateliers « cours d'écoles » avec les scolaires	de septembre à décembre 2023
Temps d'échanges élus et CAUE	de septembre à décembre 2023
Restitution des travaux des élèves	janvier 2024
Accompagnement projet d'école selon la volonté de l'équipe	de février à avril 2024

TEMPS 2

Lancement de l'appel à idées auprès des candidats concepteurs	23 mai 2024
Clôture des rendus	28 août 2024
Jury	15 octobre 2024
Remise des prix	10 décembre 2024
Exposition	du 10 décembre 2024 au 20 février 2025
Mise à disposition de l'exposition sur le territoire du Calvados	1 ^{er} mars 2025

5 RENCONTRES AVEC LES ÉLUS + ATELIERS AVEC LES ÉCOLES

À l'issue de la sélection des trois écoles ou groupes scolaires, si votre contribution est retenue, vous vous engagez à être présents lors d'un accompagnement de sensibilisation spécifique élus et enseignants.

Les enseignants doivent être en capacité de se mobiliser le temps d'une année scolaire, durant les temps scolaires principalement et ponctuellement en dehors des temps scolaires.

De septembre à décembre 2023 – les travaux faits avec les classes serviront de base à la réflexion de l'appel à idées. De janvier jusqu'à mai 2024 un accompagnement spécifique de sensibilisation pourra avoir lieu en architecture, paysage ou urbanisme à la demande de l'établissement scolaire.

Il est prévu :

1/ Une rencontre en début d'année scolaire (septembre) entre les équipes du CAUE, les élus, l'équipe enseignante et la direction de l'établissement scolaire.

Le but de cette réunion sera la présentation de l'appel à idées à l'ensemble des acteurs, et la constitution collective d'un planning de rencontres et d'échanges. Les enseignants définiront avec les équipes du CAUE quel sera le thème qu'elles souhaitent développer avec leurs élèves après avoir travaillé sur leur cour d'école.

Temps périscolaire

2/ journée de colloque sur le thème de la ville récréative, ville réattractive - Jeudi 16 novembre 2023 – à destination des élus et techniciens qui sont invités à y participer.

Il s'agit d'un temps de partage de réflexion et d'approfondissement du sujet pour les élus et les concepteurs.

3/ La sensibilisation scolaire : 2 interventions par école (de septembre à décembre 2023)

À chaque établissement, il sera demandé d'identifier 2 classes élémentaires volontaires de niveau allant du CE2 au CM2 inclus. Deux ateliers par classe (CE2-CM2) seront au programme:

- 1 - présentation du métier + réalisation par les élèves d'une carte sensible de la cour (1h à 1h30)
- 2 - diagnostic + projet (1 journée)

Une classe de maternelle pourra s'ajouter au dispositif de réalisation de la carte sensible.

Entre deux ateliers des vidéos pédagogiques sont envoyées aux écoles afin de compléter et d'approfondir les notions vues en classe.

Total : 1,5 jours d'intervention par école

Temps scolaire

Ce programme est susceptible d'évoluer en fonction des échanges qui auront lieu avec l'école.

4/ Les rencontres avec les élus. Pour faire suite au premier temps de rencontre, auront lieu un ou plusieurs ateliers par site. Objectifs : déterminer plus précisément les besoins urbains de la commune avec les élus, et délimiter le périmètre d'étude autour de l'établissement scolaire.

5/ La restitution des travaux des élèves (janvier 2024)

Temps périscolaire

6/ L'accompagnement de sensibilisation des écoles pour un projet avec les élèves en architecture, urbanisme, ou paysage. Cet accompagnement se fera sur la base des échanges avec les enseignants en début d'année scolaire afin de déterminer le nombre de séances, le sujet et les objectifs des ateliers. Ce dernier travail sera détaché de l'appel à idées (de février à avril 2024).

Temps scolaire

6 SUJET : REPENSE TA COUR !

Pour information, voici ce qui sera demandé aux candidats concepteurs :

Cette partie est appelée à évoluer en fonction des divers échanges qui auront lieu avec les élus, l'équipe pédagogique, et des travaux avec les élèves.

Il sera demandé aux candidats-concepteurs d'aborder la cour d'école dans sa dimension spatiale et environnementale en replaçant les usagers principaux, enfants et encadrants (professeurs, ADSEM, etc), au cœur du projet.

Cet espace de récréation, et potentiellement de nature ne sera pas seulement pensé pour lui-même comme un espace clos, mais aussi en lien avec les bâtiments de l'école et avec le quartier ou le bourg environnant.

La cour d'école est un thème transversal. Nous proposerons aux candidats concepteurs trois angles d'approche : **le bien-être des usagers, l'environnement et les articulations.**

1/ **Le bien-être des usagers**, qui sont principalement les enfants, et le personnel éducatif, de vie scolaire. Ce bien-être sera pris en compte à travers la présence de la nature dans leur quotidien. Par nature nous entendons la biodiversité des plantes et des animaux, ainsi que le contact avec les éléments. Il s'agira de redonner de la vie aux cours de récréation et d'améliorer ainsi la formation des citoyens de demain en leur offrant un cadre d'apprentissage propice à un développement équilibré.

2/ L'environnement. L'environnement. La cour d'école devient un espace durable où la nature peut s'établir grâce à la désimperméabilisation partielle des sols, la végétalisation ou revégétalisation des espaces de récréation, des zones d'ombre et d'ensoleillement, la présence de l'eau à travers la prise en compte ludique ou non de son écoulement, l'accueil de la biodiversité (flore et faune), tout en respectant certaines contraintes de sécurité liées à l'accueil des enfants et du public. Ce travail sur l'environnement favorisera le lien des jeunes avec la nature durant leur temps de récréation et de présence à l'école. Les notions de transition écologique et de terre habitable seront transmises en douceur à travers ce nouveau cadre récréatif.

3/ Les articulations. Bien que la cour d'école soit le cœur du sujet, elle ne peut être envisagée comme un élément isolé. Son articulation avec son contexte urbain et avec les bâtiments scolaires sera primordiale. Par articulations, nous entendons les liens de la cour avec les différents éléments qui l'entourent comme c'est le cas des membres d'une même structure organique.

- Articulation entre la cour et l'architecture :

Il n'y aura pas de question de parti pris architectural en soi, mais la prise en compte des liens fonctionnels intérieur-extérieur, les flux, les déplacements, les vues depuis l'intérieur du bâtiment, les jeux de porosité entre cour de récréation et architecture ainsi qu'une étude du lien entre les différents espaces récréatifs intérieurs-externes.

Des éléments comme le préau, la salle de motricité intérieure, le hall d'entrée, les espaces de couloir peuvent devenir des espaces récréatifs et être pensés en lien avec la cour de l'école. L'enfant, l'humain qui voit et se meut dans l'espace, sera replacé au centre de la pensée du projet.

Les candidats interviendront dans l'existant à partir des notions liées à l'école de demain (cf les cahiers du CAUE #8 l'école de demain, repenser les espaces d'apprentissage). Attention, le sujet de cet appel à idées n'est pas l'architecture. Sa prise en compte sera limitée à ses liens avec la cour de récréation qui est bien l'objet principal de cet appel à idées. Certaines questions techniques resteront de ce fait peut-être en suspens, ou sans réponses au stade de l'appel à idées.

- Articulation entre la cour et le contexte urbain :

Bien que le sujet de l'appel à idées ne soit pas un projet d'urbanisme, les abords de l'école et le lien de la cour avec son contexte seront essentiels. La cour de récréation devra être un espace polyvalent dans la commune. Il sera demandé aux candidats de la penser selon plusieurs temporalités et ainsi, d'optimiser son espace et ses usages. La question de sa sécurité devra être traitée. Quels sont les moyens humains nécessaires ouvrir la cour d'école au public tout en garantissant la sécurité, l'entretien et la propreté du lieu ? Toute la cour de récréation est-elle accessible ou seulement une partie ? L'adaptabilité de l'espace public sera questionnée par les candidats. Est-il judicieux de privatiser l'espace public au profit de l'école, et/ou d'ouvrir l'espace privé de l'école au public ? Quelles traductions spatiales et temporelles ? Les candidats seront invités à penser l'ouverture de la cour sur la ville et les filtres spatiaux qui permettent cette modularité. Comment repenser la densité ou la richesse des espaces publics à l'échelle d'une petite commune, comment recréer une centralité ou encore offrir un espace public qualitatif durant les week-end ? Quid des surfaces de parking à ce moment-là ? Dans tous les cas, la notion de modularité - flexibilité est primordiale dans l'ouverture à la ville.



1 QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire permet de compléter de votre candidature.

En tant qu'élu en charge du scolaire, êtes-vous sensibilisé aux enjeux liés à la désimperméabilisation des cours d'école et avez-vous une intention politique d'aménagement de votre cour d'école ? _____ oui non

Êtes-vous disponibles (élus communaux, vice-président, ou membre de la commission scolaire) pour suivre des temps de formation et d'échanges entre septembre 2023 et janvier 2024 ? _____ oui non

Prévoyez-vous d'être présents (élus et/ou techniciens) au colloque sur la ville récréative et réattractive du 16 novembre 2023 organisé par le CAUE du Calvados ? _____ oui non

Élus, chef d'établissement, pourrez-vous être présents lors du jury de l'appel à idées en octobre 2024 ? (la période est donnée à titre indicatif) _____ oui non

Vous engagez-vous à fournir les pièces obligatoires annexe 2B si votre candidature est retenue ? _____ oui non

En tant qu'enseignants, êtes-vous prêts à accueillir des professionnels du CAUE pour 2 interventions scolaires : présentation du métier de paysagiste-concepteur, élaboration de cartes sensibles de la cour d'école et des abords, et diagnostic et projets, sur une demi-journée et une journée ? _____ oui non

Souhaitez-vous un accompagnement scolaire en : ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE

Signatures

2 ÉLÉMENTS GRAPHIQUES DU DOSSIER DE CANDIDATURE

De manière à ce que nous puissions prendre connaissance du site que vous proposez et en vue d'aider les futurs concepteurs dans leurs propositions, vous devez être en mesure de fournir :

A - Pièces graphiques obligatoires pour la candidature

- Photos de tous les espaces ayant un usage scolaire (cour de récréation, cantine, école, etc.) et abords de l'école (portail d'entrée, environnement bâti, ou espaces publics à proximité).
- Cadastre et photo aérienne de l'école et de son environnement proche qui permettent de situer le groupe scolaire dans la commune.
- Plans de l'école (RDC, étages si il y en a)

B - Pièces graphiques obligatoires si vous êtes retenus

- Une coupe des bâtiments
- Relevé topographique de la cour et de ses abords avec le point de cotation entre la rue et le seuil d'entrée des bâtiments
- Plan ou schéma de la gestion des eaux pluviales (écoulement des EP)

À l'issue de la sélection, l'ensemble des pièces graphiques devra obligatoirement nous être remis sous un délai de 6 mois (février 2024 au plus tard). Elles serviront de documents de travail efficaces pour les candidats-concepteurs lors de la 2nde phase de l'appel à idées. Les élus et structures ayant la compétence scolaire s'engagent à les fournir au plus tard le 15 janvier 2024.